

INSCRIPTION A UNE OU DES JOURNEES DE FORMATION (UN BULLETIN PAR PERSONNE)

à retourner par mail, fax ou courrier à :
ARIC - 13 place des marelles- BP 27305 - 35573 CHANTEPIE Cedex
e-mail : a.gavory@aric.asso.fr / Fax : 02 99 41 51 33

COMMUNE / COMMUNAUTE de : Code postal :

NOM, Prénom :Mandat :

Adresse personnelle :

E-mail de l'élus (recevra la convocation à cette adresse) :

Souhaitez-vous recevoir les informations de l'Arice par email : Oui Non

S'inscrit à la (ou les) formation(s) suivante(s) :

Formation	Date	Lieu	Déjeuner (oui – non)
1.			
2.			
3.			

L'ARIC se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre d'inscrits est insuffisant
Une confirmation de la session sera envoyée 8 jours avant, au minimum, à l'adresse personnelle de l'élus.

Coût :

Année	Prix des journées	Collectivités adhérentes	Collectivités non adhérentes
2021	Participation d'un élus à une journée de formation "sur calendrier ARIC"	220 €* (plus supplément déjeuner boissons comprises : 20 €)	292 €* (plus supplément déjeuner boissons comprises : 20 €)

* ce tarif sera appliqué pour les communes et les EPCI cotisant à l'ARIC, suivant la grille des barèmes de l'année en cours.

Inscription préalable obligatoire 10 jours avant la session et à faire valider par votre Mairie.

En cas de désistement, vous avez jusqu'à **5 jours avant le jour de la formation** pour nous en informer par écrit à a.gavory@aric.asso.fr . Sans motif d'absence le coût de la formation sera facturé à la collectivité.

Si la dépense est prise en charge par la commune ou la communauté de communes, date et cachet obligatoires.